



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-  
Présidente**

**DELIBERATION N°55**

**PRESENTS:** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); Mme HANOT Maryline (en visio); M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSACKOUN André (en visio)

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth; M. SPANO Pierre; M. TRUCY Gérard; Mme PAGE Véronique; Mme THUSTRUP Sylvie; Mme SILVESTRE Catherine

**POUVOIR(S) :** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte); Mme PAGE Véronique (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude); M. TRUCY Gérard (Pouvoir à M. BENSACKOUN André); Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à Mme HANOT Maryline)

**SECRETAIRE :** Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : DVSA – ANIMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'ASSOCIATION ASSAMI ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Afin de renouveler une prestation qui a connu un franc succès en 2023, l'association ASSAMI et le CCAS s'associent pour mettre en œuvre un parcours intergénérationnel de sensibilisation et d'accessibilité à la culture, dans le cadre de la saison 2025-2026, à destination de personnes Seniors accompagnées par le CCAS.

La convention de partenariat a pour objectif de définir les modalités de partenariat entre **le CCAS** et « **ASSAMI** ».

Dans le cadre du développement des activités culturelles, **le CCAS et « ASSAMI »** mettent en œuvre conjointement un parcours intergénérationnel de découverte du spectacle vivant, dans le cadre de la saison 2025-2026 et de la programmation portée par les Théâtres.

Ce programme intergénérationnel permet aux personnes de plus de 70 ans, ne pouvant se déplacer seules au théâtre, d'être accompagnées par un spectateur solidaire des Théâtres. Au-delà de cet aspect pratique, ce programme est avant tout l'occasion de créer une rencontre entre deux générations ayant une même affinité pour la culture, partager des émotions devant un spectacle, et créer un moment d'échange convivial autour d'un cocktail apéritif ou d'un goûter.

Pour les résidents du Sans Souci, le tarif est de 15 € par spectacle.

Pour les autres seniors, le tarif « réduit » est appliqué, soit **32 euros** (tarif public 38 €) pour les spectacles ayant lieu au Théâtre du Jeu de Paume (*Le Misanthrope* le vendredi 21 novembre 2025 à 20h, *Petite Balade aux enfers* le vendredi 16 janvier à 20h et *Parler Pointu* le vendredi 20 mars 2026) et **43 euros** (tarif public 47 €) pour le spectacle ayant lieu au Grand Théâtre de Provence /e

Lac des cygnes vendredi 13 février 2026 à 20h.

Pour les seniors ayant des revenus inférieurs au montant de l'ASPA, la place de spectacle est à 15 euros.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L-123-4 et L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
L'article L. 1111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
Les propositions de Mme DI CARO entendues  
Après avoir constaté le quorum légal des membres,

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention ci-jointe,
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer ladite convention.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 17/02/25  
et de la publication le 12/02/25